



## Aménagement il y a 50 ans de partie commune

Par **delaplacem**, le **08/11/2012** à **18:30**

Bonjour, et merci part avance pour votre aide!

Dans un immeuble de famille, une partie d'un grenier commun a été aménagé en annexe d'hôtel par un des deux propriétaire il y a 50 ans.

Le second propriétaire n'a fait aucune objection à cet aménagement.

les héritiers du premier propriétaire ont ensuite transformé l'annexe de l'hôtel en appartement.

Aucune objection a été faite par le second propriétaire.

Ce dernier peut-il encore faire valoir des droits de propriété sur cette partie du grenier transformé en appartement?

pouvez vous me renseigner à ce sujet en me donnant l'article de loi faisant référence?

Avec les remerciements.

m.delaplace

Par **wolfram**, le **27/11/2012** à **18:37**

[fluo]**USUCAPION ou Prescription acquisitive**[/fluo]

Je ne peux que vous conseiller de vous reporter au Code civil, Dalloz si vous y avez accès ou à défaut et en 1ere approche sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Consultez ce qui concerne la Prescription acquisitive. Théoriquement au bout de 30 ans de possession non viciée, il peut en demander la Propriété au Juge, je crois.

A la Conservaation des hypothèques, allez consulter et demander qu'on vous délivre, contre taxes, copie de la Fiche personnelle de propriétaire de ce voisin, Ainsi que ses titres de propriété.

Mais Y a-t-il un Règlement de copropriété et un état descriptif de division définissant quelles parties sont privatives et celles qui sont communes. Donc Quoi appartient à Qui.

Par **delaplacem**, le **27/11/2012** à **19:01**

Merci Wolfram.

Il n'y a pas de règlement de copropriété, mais la description des parties communes et privatives remonte à un testament devant notaire qui date de la fin du 19ème siècle.  
je vais donc aller voir sur légifrance cette prescription acquisitive.

merci encore